



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Mathieu, tenue le 16 janvier 2024, sous la présidence de madame Lise Poissant, mairesse et à laquelle assistaient mesdames les conseillères Sabryna Barabé-Favreau et Martine Monette ainsi que messieurs les conseillers Jean-Luc Dulude, Norman Lemieux et Patrick Pépin, formant quorum.

Monsieur Oleg V. Lascov, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire.

RÉSOLUTION 005-01-2024

DÉPÔT - RAPPORT SUITE À L'APPROBATION DU BILAN DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2022 - SAINT-MATHIEU - 67005

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt du rapport annuel 2022 sur la gestion de l'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Ce rapport sera publié sur le site Web de la Municipalité. Tous les membres du Conseil en prennent note.

CONSIDÉRANT les efforts constants de la part de direction générale de la municipalité de Saint-Mathieu dans la mise en œuvre de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable ;

CONSIDÉRANT l'approbation réussie du Bilan de l'année 2022, témoignant de la performance et de la saine gestion du réseau d'eau potable de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le rapport sur le bilan d'eau potable pour l'année 2022 a été complété grâce à l'installation des compteurs d'eau dans le secteur résidentiel, démontrant ainsi le dévouement, le professionnalisme et l'engagement exemplaire de la direction générale en place ;

CONSIDÉRANT les résultats positifs obtenus en matière de préservation des ressources en eau et d'efficacité opérationnelle ;

Il est proposé à l'unanimité et résolu :

QUE le Conseil Municipal adresse ses plus sincères félicitations à la direction générale de la municipalité pour son engagement et son professionnalisme dans la gestion du réseau d'eau potable ;

QUE cette résolution soit inscrite dans les archives municipales, publiée sur le site Web de la municipalité et transmise à l'ensemble du personnel municipal pour célébrer ces réussites significatives.

Adoptée à l'unanimité

Certifiée conforme, le 16 janvier 2024

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier

La présente résolution est sujette à ratification lors de la prochaine assemblée du Conseil.